ALERTE

réseau31
service public de l'eau

RESTRICTIONS
D'UTILISATION D'EAU POTABLE

Madame, Monsieur,

En raison de l'aggravation de la sécheresse sur notre territoire, votre commune est désormais placée en **niveau d'alerte**. De nouvelles restrictions concernant l'utilisation de l'eau sont donc applicables.

Afin de préserver les ressources disponibles, les principales mesures en vigueur sont les suivantes :

- **Arrosage des jardins potagers interdit entre 13 h et 20 h** ;
- **Arrosage des pelouses, massifs fleuris, jardins d'agrément et espaces verts interdit entre 13h et 20 h** ;
- **Nettoyage des façades et des toitures interdit entre 13 h et 20 h** ;
- **Lavage des véhicules à domicile interdit entre 13 h et 20 h** ;
- **Remplissage et vidange des piscines familiales autorisée.**

L'eau distribuée au robinet reste, à ce jour, **disponible et conforme aux exigences de qualité**. Toutefois, dans ce contexte de sécheresse, nous comptons sur la mobilisation de chacun pour respecter ces restrictions et adopter au quotidien des gestes permettant de réduire sa consommation d'eau.

Ces mesures visent à **préserver durablement la ressource en eau et à garantir la satisfaction des usages prioritaires**.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site https://atlasddt31.fr/etiages qui permet de connaître les restrictions en fonction de la localisation

Nous vous remercions par avance pour votre vigilance, votre mobilisation et votre contribution à la préservation de cette ressource essentielle.

Cordialement,

Réseau31